

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 octobre 2011**

**DCM N° 11-10-17**

**Objet : Approbation de la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.**

**Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire**

La révision simplifiée n°1 du PLU a été engagée par Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2010. Celle-ci porte sur la reconversion de la manufacture des tabacs située rue Belle-Isle, projet privé dont Bouygues Immobilier est maître d'ouvrage, en créant un règlement spécifique à cette zone.

Par arrêté municipal du 31/05/2011, une enquête publique a été prescrite. Celle-ci a duré 31 jours du 22 juin 2011 au 22 juillet 2011.

Ce projet de révision simplifiée a fait l'objet d'une concertation tout au long de la procédure dont le bilan est joint à cette délibération.

Plusieurs observations ont été émises auprès du commissaire-enquêteur dont les conclusions sont favorables à la révision simplifiée n°1 du PLU.

Celui-ci a néanmoins assorti cet avis favorable d'une recommandation visant à mettre en place une concertation avec les riverains impactés par la reconversion du site d'implantation de la manufacture, afin de leur permettre de s'exprimer auprès de la municipalité sur tous problèmes pouvant survenir à cette occasion, en particulier sur les éventuels accroissements de difficultés de circulation automobile, voire sur le devenir de la place Saint Vincent.

Dans cette optique, il est envisagé de mener cette concertation dans le cadre du Comité de Quartier concerné, et de l'élargir pour la circonstance aux riverains concernés.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 18/12/2008 approuvant le plan local d'urbanisme ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 16/12/2010 prescrivant la révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;

**VU** l'arrêté du maire en date du 31/05/2011 soumettant à enquête publique le projet de révision simplifiée du PLU ;

**VU** le bilan de la concertation présenté par M. le Maire ;

**VU** le dossier de révision simplifiée n°1 du PLU de Metz comprenant les pièces suivantes :

- une notice de présentation faisant office d'additif au rapport de présentation du PLU comprenant les planches modifiées du règlement graphique,
- le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées.

**VU** les observations émises lors de l'enquête publique du 22 juin 2011 au 22 juillet 2011 ;

**VU** le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

**CONSIDERANT** que la révision simplifiée du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE** d'approuver le bilan de la concertation annexé à la présente.

**DECIDE** d'approuver la révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du code général des collectivités territoriales).

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire :

- après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel

Commissions : Urbanisme

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 17

**Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE**